

Montréal, le 23 juin 2026

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Pierre Chabot  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
16<sup>e</sup> étage  
1001, boulevard Robert-Bourassa  
Montréal (Québec) H3B 0B6

M<sup>e</sup> Pierre D. Grenier  
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.  
1, Place Ville Marie, bureau 3900  
Montréal (Québec) H3B 4M7

**OBJET :            Demande d'approbation des annexes FAC-001-4-QC-2 et FAC-002-4-  
                          QC-2  
                          Dossier de la Régie : R-4315-2025**

---

Chers confrères,

Le 15 juin dernier, la Régie de l'énergie (la Régie) vous informait de l'incapacité d'agir de la régisseuse Sylvie Durant, et sollicitait vos consentements respectifs en vertu de l'article [16](#) de la [Loi sur la Régie de l'énergie \(A-0007\)](#).

La Régie, suivant la réception et l'appréciation des correspondances [C-RTA-0007](#) du 22 juin 2026 et [B-0035](#) du 17 juin 2026 vous informe que le régisseur M. André Larocque a été désigné afin de poursuivre l'examen de la Demande.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Johanne Skelling**

Johanne Skelling, avocate  
Secrétaire générale de la Régie de l'énergie

JS/mhs